



Éditorial du Président

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

La CARMF, un exemple de gestion ?

Sans vouloir faire de la CARMF un modèle universel, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un modèle social et économique intéressant.

La tendance naturelle de notre société est de financer à tout prix le déficit au moyen de la fiscalité et de la dette (« dette publique qui tangente les 100 % » selon M. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes dans Le Figaro du 17 janvier 2019) reportant ainsi l'effort sur les plus fragiles ou handicapant lourdement les plus productifs. Pendant ce temps, l'État vit lui sur la loi « des rendements décroissants », qui veut que plus on dépense, moins les services fonctionnent (souligne également M. Didier Migaud dans le même article). La conséquence immédiate est l'insatisfaction et un défaut de croissance lié à la perte de confiance. En effet, comment dépenser l'argent que l'État risque de vous prendre sous forme d'impôt, de taxe, de réduction de retraite (CSG-CRDS par exemple) ?

Ce que l'on prélève sur les Français pour des services et des impôts, ne peut pas être utilisé dans la croissance, le soutien familial et la dépendance. Appauvrir les retraités c'est, à terme, impacter la croissance et augmenter les dépenses de l'État pour prendre en charge ce que cette population assume actuellement en autonomie.



Dr Thierry Lardenois
Président

À la CARMF nous avons conscience qu'appauvrir les retraités conduit à appauvrir la société.

Une réforme des retraites qui visera à transformer une partie de la dette fiscale en dette sociale aura inévitablement un impact négatif sur la croissance et le soutien des familles.

Nous avons conscience de l'effort des retraités dans une CARMF juste où leur sens de la responsabilité est connu et respecté de tous. Comme vous le savez les deux crédos de la CARMF sont l'équilibre technique et la justice sociale.

Après que vous ayez fait face à la mensualisation, à l'augmentation de la CSG - CRDS, et maintenant au prélèvement à la source, après des efforts partagés en 2018 entre cotisants (cotisation augmentée de 1 %) et retraités (blocage de la valeur du point), la situation financière du régime complémentaire permet, en 2019, de ne pas augmenter les cotisations et de revaloriser le point de 1 %.

Nous avons conscience que cet arbitrage n'est pas suffisant et qu'il n'a pas de répercussion concrète sur votre retraite à court terme. Il est cependant nécessaire de mettre cette décision en parallèle avec les capacités des cotisants que l'on ne peut pas éprouver plus lourdement. En effet ces derniers font face à l'augmentation de leurs charges dans un contexte économique contraint. J'ai bien conscience que ces chiffres sont totalement abstraits, voire même irritants pour certains. Il n'en demeure pas moins que sur la période 2014-2019, c'est bien la CARMF qui augmente le plus

ses allocataires (régime complémentaire + 1,73 %, ASV 0 %, régime de base + 1,25 %) tout en maintenant la plus faible pression sur ses cotisants (régime complémentaire + 4,26 %, ASV + 42,10 %, régime de base + 16,43 %).

Alors que Monsieur Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP), dans son intervention au colloque des 70 ans de la CARMF nous dit qu'il faut mettre les retraités français à l'abri des aléas de la croissance, sans nous préciser comment, la CARMF a débuté une vraie réflexion sur ce thème et défriche des pistes prometteuses.

Encore faudrait-il qu'on nous laisse faire!

C'est donc bien encore et toujours de façon solidaire et juste que la CARMF écrit l'avenir de la retraite des médecins et la maintient au sommet des retraites des professions libérales.

Bien sûr, nous ne sommes pas exempts de reproches, mais à ce jour l'équilibre technique est atteint, maintenu, au prix d'un effort justement partagé.

Nulle autosatisfaction dans ce constat, mais sérieux, réalisme, pragmatisme, anticipation et protection des plus fragiles.

À la CARMF, nous avons conscience qu'appauvrir les retraités conduit à appauvrir la société. Cette catégorie de français est aussi une catégorie de consommateurs qui contribue à l'équilibre social et familial. Le Conseil d'administration ne se résoudra jamais à cette extrémité.

Avec mes confraternelles amitiés.

► Créer votre compte eCARMF

Médecins, conjoints survivants, prestataires...

Depuis 2011, comme tous les affiliés de la CARMF, vous avez la possibilité de créer un compte personnel eCARMF. Ce service est entièrement gratuit.

Avec votre compte, vous pouvez accéder à de nombreuses informations comme le relevé de prestations, le taux de prélèvement à la source, vos coordonnées bancaires...

Pour créer votre espace, vous avez

besoin de votre numéro d'affiliation, présent sur tous les documents personnalisés envoyés par la CARMF, de votre numéro de Sécurité sociale et d'une adresse e-mail valide.

Pour créer votre compte, rendez-vous sur le site www.carmf.fr, puis cliquez sur Espace Personnel, puis «S'inscrire». Remplissez le questionnaire et une fois votre inscription validée, vous recevrez votre mot de passe par courrier postal.

► Le relevé fiscal de prestations

Attention. Le relevé fiscal de prestations reçu avec cette lettre, est le dernier que vous recevrez sur papier.

À partir de 2020, ce relevé sera dématérialisé et ne sera plus disponible qu'en

version numérique, téléchargeable sur votre espace eCARMF individuel.



► Les prélèvements sur retraites

Le prélèvement à la source (PAS)

L'Administration fiscale est votre unique interlocuteur pour toute question relative au prélèvement à la source. Pour toute question d'ordre général, vous pouvez consulter le site :

prelevementalasource.gouv.fr

(ou flasher le QR code ci-dessous)



ou poser vos questions par téléphone au **0 809 401 401** (service gratuit + prix de l'appel).

Pour toute demande personnalisée, vous pouvez vous rendre sur le site :

www.impots.gouv.fr

et poser vos questions via la messagerie sécurisée dans votre espace personnel, ou contacter votre centre des Finances Publiques.

Votre taux de PAS sur eCARMF

Cette information est disponible sous l'intitulé «Votre taux de Prélèvement à la source» dans votre espace eCARMF. Ce taux sera actualisé en fonction de l'évolution de votre situation.

La mensualisation des pensions et le prélèvement à la source

Si vous étiez retraité avant le 1^{er} janvier 2015, vous avez perçu en 2017, 13 mois d'allocations CARMF lors de la mise en place de la mensualisation des pensions. Le montant de vos impôts prélevés à la source début 2019 est calculé à partir de ces revenus.

Votre taux personnalisé de prélèvement à la source sera automatiquement actualisé par l'Administration fiscale lorsque vos revenus réels de l'année 2018 seront connus. Ce taux nous sera communiqué en septembre 2019.

Le montant éventuellement trop versé vous sera remboursé en 2020 par l'Administration fiscale lors de la liquidation de l'impôt sur le revenu de l'année 2019.

Nouveau taux intermédiaire de CSG

Conformément aux annonces du Président de la République du 10 décembre 2018, traduites par l'adoption de la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, si votre revenu fiscal de référence (RFR) de 2017 est compris entre 14 549 € et 22 579 € (pour une personne seule correspondant à une part de quotient familial) vous devrez appliquer au 1^{er} janvier 2019 un taux de CSG de 6,6 % au lieu de 8,3 %.

Toutefois, en raison des contraintes techniques inhérentes aux systèmes d'information, si vous êtes concerné, vous ne pourrez bénéficier de la diminution du taux de CSG sur la pension qui vous sera versée chaque mois qu'à compter de mai 2019. L'écart avec ce qui aura été trop perçu en CSG depuis le début de l'année 2019 vous sera remboursé à cette même échéance.

En bref

► Évolution des cotisations et des allocations sur les 5 dernières années.

Variations	Cotisations pour un revenu de 90 000 €						Allocations					
	2015	2016	2017	2018	2019	2019/ 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/ 2014
Base	11,69 %	0,98 %	1,03 %	0,86 %	1,31 %	16,43 %	0,00 %	0,08 %	0,00 %	0,82 %	0,32 %	1,25 %
Complémentaire	1,06 %	1,05 %	1,04 %	1,03 %	0,00 %	4,26 %	0,51 %	0,19 %	0,00 %	0,00 %	1,02 %	1,73 %
ASV	11,79 %	9,94 %	3,60 %	5,48 %	5,80 %	42,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Inflation	0,04 %	0,18 %	1,03 %	1,85 %	1,40 %	4,57 %	0,04 %	0,18 %	1,03 %	1,85 %	1,40 %	4,57 %

*prévision

Éditorial du Président de la FARA



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C.A.R.M.F.

<http://www.retraite-fara.com>

À l'attention de tous les allocataires et prestataires de la CARMF,

2018 : année d'interrogations, d'incertitudes et de restrictions.

En ce début d'année, faire l'inventaire de toutes les décisions prises par la tutelle concernant nos retraites, c'est constater que les mesures qui impactent nos pensions se multiplient et s'accumulent. Les retraités sont considérés comme des privilégiés.

L'augmentation de la CSG, certes aménagée récemment, la non-indexation de nos retraites sur l'inflation, sont des mesures pénalisantes nouvelles qui viennent s'ajouter à la diminution de l'ASV, à l'imposition de la majoration familiale et à l'impact négatif de la CRDS (contribution à la réduction de la dette sociale), mesures décidées précédemment. La baisse du pouvoir d'achat des retraites de nos trois régimes confondus, après prélèvements sociaux, en 20 ans, est de l'ordre de 25 %.

La FARA a soutenu la CARMF qui a vigoureusement combattu le décret qui imposait la présence d'un représentant de l'État dans la commission chargée de choisir et de piloter les placements. Suite à un recours en Conseil d'État, ce décret a été reporté.

Le projet de mise en place par le gouvernement d'un régime universel des retraites au moment où la CARMF fête ses 70 ans d'existence met en jeu directement l'avenir et l'autonomie de notre caisse de retraite.

La FARA a adressé un courrier au Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR), pour demander à être

auditionnée par ses responsables. En septembre 2018 la FARA a été reçue par le HCRR. Nous avons fermement exprimé notre désaccord concernant le projet d'un régime universel qui ne se limiterait pas au seul régime de base. La réforme globale envisagée met en danger notre caisse de retraite.

Les réserves accumulées par la CARMF pour assurer une gestion équilibrée en fonction de l'évolution démographique sont menacées. Elles doivent rester la propriété des cotisants et allocataires de la CARMF. La FARA n'a pas manqué de rappeler que toutes les mesures prises vis-à-vis de nos pensions de retraite étaient intolérables. Le montant de nos pensions se réduit d'une manière injuste et inéquitable. Un compte rendu de cette rencontre est publié sur notre newsletter FARA de décembre diffusée à nos adhérents.

LA FARA est sensible au mécontentement des médecins en cumul retraite/activité libérale en raison des cotisations non génératrices de points et de l'absence de couverture sociale, maladie et invalidité-décès. La CARMF précise qu'elle n'est pas à l'origine de cette mesure qui vient d'une législation qui concerne toutes les catégories de retraités. La retraite en temps choisi a été mise en place pour remédier à cette situation.

Les administrateurs élus du collège des retraités au sein de la CARMF, tous membres de la FARA, sont les porte-parole des allocataires pour exprimer leurs attentes. Le Conseil d'administration

de la CARMF a voté pour l'année 2019 une revalorisation de 1 % du point du régime complémentaire. Cette augmentation est la seule mesure qui réduit légèrement l'impact de toutes les baisses de nos pensions suite aux diverses mesures prises à notre rencontre. Une revalorisation du point en 2020 sera possible si l'équilibre budgétaire le permet.

Les années à venir sont pleines d'incertitudes et d'interrogations sur le devenir de notre caisse de retraite. Toutes les réformes qui se profilent dans un avenir relativement proche peuvent impacter davantage nos allocations et notre pouvoir d'achat. Un sentiment d'injustice, de manque d'équité et d'abandon s'installe au sein des retraités. L'avenir des régimes de retraite est très incertain.

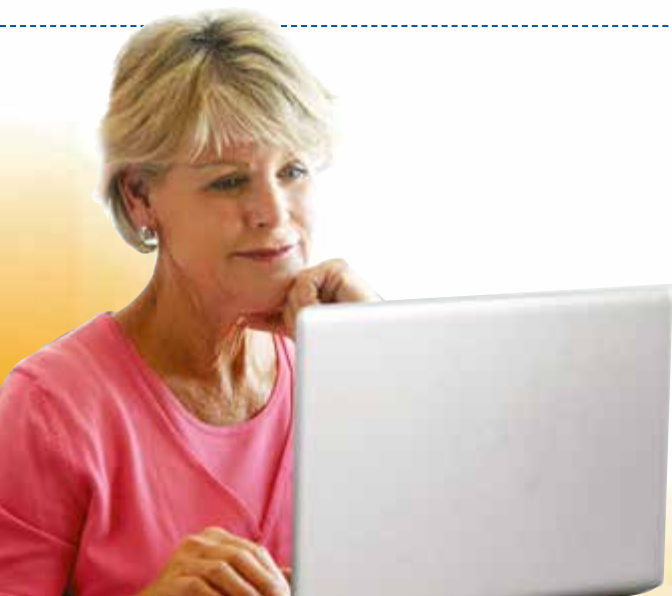
La FARA demeure votre principal porte-parole pour vous représenter et vous défendre. Il est important que nous puissions nous faire entendre auprès des instances gouvernementales. Nous comptons sur tous nos adhérents pour continuer à nous soutenir. Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentatifs et entendus. Plus que jamais, **le soutien de vos adhésions est nécessaire**. Vous pouvez contacter nos associations régionales dont vous retrouverez les coordonnées au verso. Vous pouvez aussi consulter le site de la FARA : <http://www.retraite-fara.com> et nos sites internet régionaux.

Croyez en nos sentiments les plus dévoués.

D^r Hubert AOUIZERATE
Président de la FARA

**Adhèrez
à votre association régionale !
(si vous n'êtes pas déjà adhérent)**

**Coupon-réponse au verso
à adresser directement à l'association de votre région**



Vos associations de retraités

1^{re} région - AMEREVE

Aquitaine - Antilles
www.amereve-aquitaine.org
D^r Roselyne Calès
 ☒ 2 rue Raymond Lavigne
 33100 Bordeaux
 ☎ 05 56 40 24 81
 @ rlducal@gmail.com

2^e région - AMARA

Auvergne
www.amara-asso.fr
D^r Jacques Penault
 ☒ 1 Place la Rimoise
 15400 Riom-ès-Montagnes
 ☎ 04 71 78 02 17
 @ jacques.penault@wanadoo.fr

3^e région - AMEREVE

Bourgogne-Franche-Comté
www.amereve.fr
D^r Jean-Louis Berthet
 ☒ 19 chemin du Tacot
 71500 Louhans
 ☎ 03 85 75 03 42
 @ jeanlouis.berthet@club-internet.fr

4^e région - AMRA 4

Nord - Picardie
www.amranord.org
D^r Georges Lanquetin
 ☒ 150 boulevard de la Liberté
 59000 Lille
 ☎ 06 08 34 07 39
 @ glanquetin@nordnet.fr

5^e région - AACO

Limousin-Poitou-Charentes
M^{me} Danièle Vergnon
 ☒ La Barbaudière
 86600 Lusignan
 ☎ 06 74 65 92 54
 @ danielervergnon@yahoo.fr

6^e région - AMVARA

Rhône-Alpes
www.amvara.org
D^r Gérard Gacon
 ☒ 14 avenue de Grande Bretagne
 69006 Lyon
 ☎ 06 72 80 05 60
 @ gerardgacon@gmail.com

7^e région - ASRAL 7

PACA - Corse - Réunion
www.asral7.fr
D^r Jean-Philippe Coliez
 ☒ 5 rue Fragonard
 06800 Cagnes-sur-Mer
 ☎ 06 60 78 81 11
 @ coliez@orange.fr

8^e région - ASRAL 8

Languedoc-Roussillon
D^r Patrick Wolff
 ☒ 17 rue du Faubourg Boutonnet
 34090 Montpellier
 ☎ 06 07 04 17 05
 @ dr.wolff.gyneco@gmail.com

9^e région - AMRV9-AMVACA

Lorraine - Champagne-Ardennes
D^r Jacques Racadot
 ☒ 19 « B » rue des Plombières
 88340 Le Val d'Ajol
 ☎ 03 54 04 36 53
 @ jacques.racadot@sfr.fr

10^e région - AMRVM

Pays-de-Loire
P^r Jacques Visset
 ☒ 16 boulevard Gabriel Guist'hau
 44000 Nantes
 ☎ 02 40 69 33 89
 @ visset.jacques@orange.fr

11^e région - ARCMRA

Centre
D^r Roland Wagnon
 ☒ 13 boulevard Gambetta
 37300 Joue-les-Tours
 ☎ 02 47 67 84 65
 06 23 36 95 88
 @ rolandwagnon@yahoo.fr

12^e région - AMVARP

Paris - Île-de-France
D^r Maurice Leton
 ☒ AMVARP - CUSP
 45 rue des Saints-Pères
 75006 PARIS
 ☎ 07 70 00 33 33
 @ amvarp@gmail.com

13^e région - AMREVM

Bretagne
www.retraite-fara.com
D^r Daniel Le Corgne
 ☒ 28 Hent Kerfram
 29700 Plomelin
 ☎ 02 98 94 24 06
 @ d.lecorgne@wanadoo.fr

14^e région - AMVANO

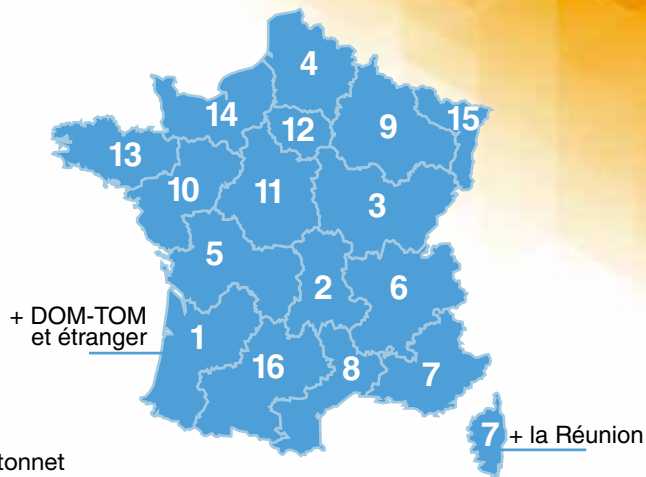
Normandie
D^r Jean-Yves Doerr
 ☒ « La Bretonnière »
 19 route de la Bonneville
 27190 Glisolles
 ☎ 02 32 37 23 68
 @ jeanyves.doerr@sfr.fr

15^e région - AMVARE

Alsace - Moselle
www.amvare-est.org
P^r Pierre Kehr
 ☒ 25 rue Schweighaeuser
 67000 Strasbourg
 ☎ 06 85 35 60 96
 @ pierre.kehr@gmail.com

16^e région - AMRAMP 16

Midi-Pyrénées
D^r Guy Montebello
 ☒ 19 rue Henriette Achiary
 31500 Toulouse
 ☎ 05 61 80 13 71
 06 40 11 53 72
 @ guy.montebello@wanadoo.fr



ISSN n° 1777-3784 - Imprimé à 101 000 exemplaires par le Groupe des imprimeries Moraut. Dépôt légal 1^{er} trimestre 2019

VOUS ÊTES ?

- médecin retraité
- médecin en cumul
- veuve, veuf + de 60 ans
- veuve, veuf - de 60 ans
- médecin en invalidité
- conjoint collaborateur



Demande d'adhésion 2019



À adresser à votre association régionale

(à remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Région n° :

Tél. : E-mail :